

A 3200

MR 2011

BECOUZE
Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 252.700 euros
Siège social : 19 Rue René Rouchy 49100 ANGERS
323 470 427 RCS ANGERS

**EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE
ET EXTRAORDINAIRE DU 28 MARS 2011**

L'an deux mille onze, et le 28 mars, à 7 heures 30, les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social sur convocation faite par le Conseil d'administration.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 252 actions sur les 2.527 actions composant le capital social.

Les actionnaires possédant ainsi plus du quart des actions ayant droit de vote, l'assemblée ordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les actionnaires possédant ainsi plus du tiers des actions ayant droit de vote, l'assemblée extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

- modification de la durée de l'année sociale en cours,
- fixation des dates des années sociales ultérieures,
- modification corrélative de l'article 18 des statuts,
- rapport spécial du Commissaire aux comptes sur l'augmentation de capital à réserver aux salariés,
- autorisation à donner au Conseil d'administration de procéder à une augmentation du capital social réservée aux adhérents d'un Plan d'Épargne d'Entreprise, et renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles à émettre en faveur des salariés,
- pouvoirs en vue des formalités légales de publicité et de dépôt,
- questions diverses.

Le Président met à disposition de l'Assemblée le rapport du Conseil d'administration et ceux du Commissaire aux comptes. Le Président ouvre la discussion.



Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la durée de l'année sociale en cours qui, par exception, prendra fin le 30 septembre 2011, et les dates des années sociales suivantes qui commenceront le 1^{er} octobre et finiront le 30 septembre.

L'exercice social en cours qui a débuté le 1^{er} novembre 2010 et prendra ainsi fin le 30 septembre 2011, aura une durée de 11 mois.

En conséquence, l'article 18 des statuts est modifié comme suit :

Article 18 – Année sociale (nouvelle rédaction)

« L'exercice social commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**Pour extraits
Certifiés Conformes,
Madame Isabelle FAUCHER, Directeur général**

